

COMMUNE DES ESTABLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/12/2024 / Délibération N°20241216_03

Date de la convocation 10/12/2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt-quatre et le 16/12/2024
À **18 heures 00**, le Conseil Municipal de
cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Philippe BRUN.

Présents : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

X	Philippe BRUN	X	Yves SANIAL
X	Alice MALARTRE	Absent excusé	Thierry MICHEL
Absent excusé	Michel RIBES	X	Alain ROMÉAS
X	Laurence EXBRAYAT	X	Jeanne PRADIER
	Alexandre MALARTRE	X	Michel LEYDIER
	Odette GAILHOT		

Alice MALARTRE a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Délibération portant création d'un emploi permanent

Le Maire RAPPELLE que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Le Maire INDIQUE qu'il convient de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au sein du service technique et la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35 heures (temps complet).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE de :

- Créer un emploi relevant du grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 01/01/2025 ;
- Modifier en conséquence le tableau des effectifs (emplois permanents de la collectivité) dont la nouvelle composition est la suivante :

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois	Durée
Filière administrative			
Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif	1	29 h / 35 h
Attachés territoriaux	Secrétaire de Mairie	1	30 h / 35 h
Rédacteurs territoriaux	Secrétaire de Mairie contractuelle	1	30 h / 35 h
Filière technique			
Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	1	35 h / 35 h
Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2^{ème} classe	1	35h/35h
Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	1	24,5 h / 35 h
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Adjoint technique	1	28 h / 35 h
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Adjoint technique	1	3 h / jour de classe
Agent d'entretien	Agent d'entretien contractuel	1	3,5 h / 35 h
Agent d'entretien	Agent d'entretien contractuel	1	10,5 h / 35 h

- Inscrire les crédits prévus à cet effet au budget COMMUNE LES ESTABLES, chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés.



Philippe BRUN, Maire des Estables